

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 780 422-6056  
Télé. : 780 644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 250 356-6710  
Télé. : 250 356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél. : 204 988-7444  
Télé. : 204 988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél. : 506 453-2789  
Télé. : 506 453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-  
LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél. : 709 753-3888  
Télé. : 709 753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes  
Tél. : 902 424-6780  
Télé. : 902 424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél. : 867 975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant  
provincial en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416 325-5669  
Télé. : 416 325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits  
de la personne et des  
droits de la jeunesse  
Tél. : 514 873-5146  
Télé. : 514 873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél. : 306 933-6700  
Télé. : 306 933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél. : 867 456-5575  
Télé. : 867 456-5574

## Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

# Déclaration de réconciliation

Le 1<sup>er</sup> juin 2015

L'expérience du passé est une leçon pour l'avenir. Le vécu des personnes qui ont été envoyées dans les pensionnats nous a montré le drame terrible qui s'est produit lorsque ni les droits de ces enfants, ni leurs liens avec leur famille et leur communauté, ni leurs traditions et leur culture n'ont été respectés. La politique des pensionnats du gouvernement fédéral consistant à retirer de force tous les enfants de leur foyer dès l'âge de quatre ans, et ce, jusqu'à leur adolescence (certains d'entre eux ne sont même jamais rentrés chez eux), a laissé un vide immense, au point qu'un tel exode forcé semblerait inenvisageable aujourd'hui. Nous avons écouté et nous savons maintenant la vérité. Nous savons que les peuples autochtones et l'ensemble de la population canadienne ont été transformés par l'expérience des pensionnats.

En tant que défenseurs des enfants agissant en toute indépendance dans nos provinces et territoires respectifs, nous écoutons tous les jours la voix des enfants autochtones qui souffrent du traumatisme intergénérationnel causé par le système des pensionnats. Nous entendons leur voix.

Les onze membres du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes ont tous une croyance inébranlable et un profond respect à l'égard des droits des enfants et des jeunes.

Comme le prévoit la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, tous les enfants ont des droits fondamentaux en matière de santé, de sécurité, d'éducation et de bien-être. La famille est reconnue comme un milieu naturel et fondamental pour la croissance et le bien-être des enfants. Les enfants ont le droit d'être entendus.

Dans le cadre de notre travail de défense des droits des enfants et des jeunes, nous accordons une attention toute particulière à la situation des enfants et des jeunes autochtones, qui constituent l'un des groupes d'enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés du Canada.

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 780 422-6056  
Télééc. : 780 644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 250 356-6710  
Télééc. : 250 356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél. : 204 988-7444  
Télééc. : 204 988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél. : 506 453-2789  
Télééc. : 506 453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-  
LABRADOR**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél. : 709 753-3888  
Télééc. : 709 753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes  
Tél. : 902 424-6780  
Télééc. : 902 424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél. : 867 975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant  
provincial en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416 325-5669  
Télééc. : 416 325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits  
de la personne et des  
droits de la jeunesse  
Tél. : 514 873-5146  
Télééc. : 514 873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél. : 306 933-6700  
Télééc. : 306 933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél. : 867 456-5575  
Télééc. : 867 456-5574

Nous prenons l'engagement de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes autochtones figurent parmi les priorités de notre action.

Dans un esprit de réconciliation, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes appuie les travaux de la Commission de vérité et réconciliation relatifs aux pensionnats. Les membres du Conseil aspirent à faire entendre la voix de tous les enfants et jeunes et, à ce titre, nous soutenons les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation concernant la mise en relief de l'histoire des pensionnats dans les programmes scolaires de toutes les écoles publiques. Nous appuyons cette initiative pour honorer la mémoire des enfants qui sont décédés, qui ont survécu ou qui vivent avec l'héritage du traumatisme qui leur a été imposé, et pour faire mieux comprendre à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la véritable histoire de notre pays.

Le Conseil des défenseurs poursuivra ses efforts en faveur du processus de réconciliation engagé par la Commission de vérité et réconciliation. Nous veillerons à ce que les droits des enfants autochtones soient respectés. Nous continuerons à travailler auprès des enfants et des jeunes autochtones.

La quête de ressourcement et le chemin de la réconciliation exigent que les jeunes contribuent à la définition de leur propre avenir. Ce chemin doit être suivi par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. C'est en comprenant le passé, en écoutant autrui et en apprenant les uns des autres que nous pourrions bâtir la confiance et instaurer le respect. Nous nous emploierons à aider les enfants et les jeunes autochtones à s'exprimer, à faire entendre leur voix et à intégrer leur intérêt véritable dans le futur de notre nation.

*Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est un regroupement de défenseurs des enfants nommés par les gouvernements des neuf provinces et des deux territoires, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et le Yukon. Les défenseurs sont désignés par leur assemblée législative et sont indépendants de leur gouvernement respectif.*